



À une séance **spéciale** du conseil municipal de la ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le mardi **septième jour du mois de novembre deux mil (2000)**, à 19h00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents madame et messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Louise Cormier, Michel Béland et Bernard Gravel formant quorum sous la présidence de son Honneur la mairesse Jocelyne Bates. Monsieur Réjean Parent, directeur général, Me Carole Cousineau, greffière, Monsieur Serge Courchesne, trésorier sont également présents.

Madame la conseillère Claire Poirier est absente.

363-11-00 RATIFICATION DE LA VOLONTÉ D'ABANDON DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE L'ÉROSION EN BORDURE DES RIVIÈRES SAINT-RÉGIS ET SAINT-PIERRE À SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT la médiation menée par Monsieur Jacques Pelletier du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que suite à cette médiation, la ville a révisé son projet et a décidé d'en réduire l'ampleur et de limiter les travaux à la première partie, soit celle de l'installation des conduites pluviales;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lamanque et il est résolu à l'unanimité de ratifier la volonté d'abandon des travaux de protection contre l'érosion en bordure des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre à Sainte-Catherine, telle que signifiée dans une lettre adressée au Ministre de l'Environnement le 30 octobre 2000, et signée par Michel Parent, ingénieur, directeur des services techniques de la ville.

Qu'en ce qui concerne la deuxième phase du projet, soit celle des travaux de protection contre l'érosion, il y aura révision des principaux aspects avec les citoyens de la Ville et, un nouvel avis de projet sera alors soumis au ministère, appuyé sur l'étude d'impact actualisée, si nécessaire.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE

(Signé) Me Carole Cousineau
ME CAROLE COUSINEAU,
GREFFIÈRE

Copie validée, ce 8 novembre, 2000

Me Carole Cousineau, greffière

